

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 14/03/2023

Le quatorze mars deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du conseil, sous la présidence de Madame Anny COMMANDEUR, Maire

Présents : COMMANDEUR Anny – RONGIERES Jean-Daniel – LAPOSTOLET Catherine - LATHUILIERE Régis – Frank VASSEUR

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Démissionnaires : MOREL Bénédicte – ROLLANT Catherine – CARRON Jérémy– FELIX Romain - Gaëtan MOREL

Quorum atteint (3)

1- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire demande si quelqu'un veut être secrétaire de séance, Catherine LAPOSTOLET accepte cette fonction.

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2023

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 07 février 2023.

Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? NEANT

Je n'ai reçu aucune remarque ni observations donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 - RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Vote taux fongibilité des crédits 2023
- Vote taux des impôts locaux 2023
- Modification alinéa 13 de la délibération du 26/05/2020, des délégations

consenties au Maire

- Préparation budgétaire
- Travaux des commissions,

- Questions et informations diverses.

Démissions

Avant de débiter cette séance, je voudrais vous faire part des démissions de Mesdames Bénédicte MOREL, Catherine ROLLANT et de Messieurs Jérémy CARRON- FELIX Romain et Gaëtan MOREL dont j'ai pris acte.

Elections partielles complémentaires

Suite aux 4 premières démissions des conseillers municipaux, Monsieur le Sous-préfet en date du 10 mars 2023 a convoqué les électeurs de MOIRE en vue d'une l'élection partielle complémentaire.

- le dimanche 23 avril 2023 pour le 1er tour de scrutin
- le dimanche 30 avril 2023 pour le 2ème tour de scrutin

Suite aux 2 dernières démissions, ces dates seront certainement modifiées.

4 – VOTE TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS 2023

Mme le Maire rappelle au conseil qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2022, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Elle demande au conseil la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (sauf pour le chapitre 12 frais de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Accord du conseil à l'unanimité.

5 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2023

Mme le Maire présente au conseil l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles de référence.

Elle précise que le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter du 1er janvier 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Mme le Maire propose de fixer les taux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,01 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,93 %

Pour le contribuable, Mme le Maire précise qu'une augmentation se fera toutefois, celle-ci étant due à l'évolution des bases établies par le centre des impôts.

Accord du conseil à l'unanimité

6 – MODIFICATION ALINEA 13 de la délibération du 26/05/2020, des délégations consenties au Maire

Mme Le Maire propose au conseil de modifier l'alinéa 13 de la délibération concernant les délégations consenties au Maire afin d'être habilitée à représenter la commune en justice.

L'article serait modifié dans ce sens :

Alinéa 13 : autorise Mme Le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis comme suit :

- devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ou qu'en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux ;
- devant l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance, que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales.

Accord du conseil à l'unanimité

7 – PREPARATION BUDGETAIRE 2023

Budget 2023 et CA 2022 :

Présentation au conseil article par article aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Pas de remarques particulières.

Subventions 2023 aux associations : Propositions de Mme le Maire :

ABC (Bibliothèque Bagnols)	60 €
ADMR	900 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Theizé	70 €
Cap Génération	50 €
Centre Léon Bérard	100 €

Le P'tit coup de pouce	50 €
Fanfare Écho Beau Vallon	100 €
Amicale Parents d'Elèves Collège Pierres Dorées	65 € (AMCOPIDO)
Amicale des familles des résidents EHPAD Jean Borel	50 €
Total.....	1.445 €

Accord du conseil à l'unanimité

8 – TRAVAUX DES COMMISSIONS

Bâtiments

Salles de bains logements : Travaux terminés

Salle le Préau : La réfection de la toiture est terminée, les autres travaux sont en cours.

Voirie

Jean-Daniel RONGIERES, précise que les travaux commenceront le 2ème semestre.

Signalétique : recensement des panneaux à remplacer ou à rajouter, marquage au sol etc

6 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

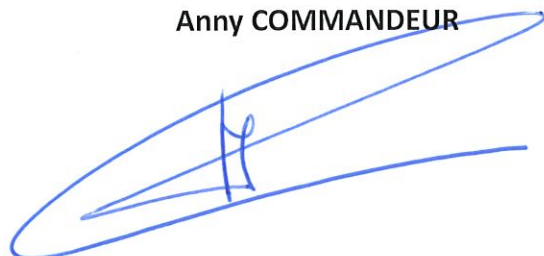
- Lecture d'un courrier émanant de Mme Laure DUFLOUX accompagné d'une pétition d'une vingtaine de personnes concernant la vitesse excessive Rue Pierre Poitrasson et Rue du Sud : Mme le Maire rappelle que la rue Poitrasson traversant le village est déjà limitée à 30 km/h, qu'il y a des chicanes et que des coussins berlinois ont été installés, cependant nous étudions d'autres possibilités de ralentissement mais pas de dos d'ânes.

Séance levée à 20 H

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 4 avril 2023 à 19 h Vote du budget.

Le Maire,

Anny COMMANDEUR



Secrétaire de Séance,

Catherine LAPOSTOLET

